

Familles de la Manche



JOURNAL TRIMESTRIEL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE • MARS 2010 • Numéro 231 • 0,35 €
Z.I. de la Capelle - Rue Léon Jouhaux - BP 424 - 50004 SAINT-LO Cedex • Tél. 02 33 57 92 25 • Fax. 02 33 57 39 11
Site internet : <http://www.udaf.asso.fr>



Le pouvoir d'achat

au cœur des préoccupations des familles

Le sujet qui m'amène à rédiger ces quelques lignes nous concerne tous à titre personnel mais aussi en qualité de citoyens : il s'agit du pouvoir d'achat des familles et un sentiment de baisse de celui-ci.

Sans faire un long historique, je rappelle que notre institution familiale, depuis une ordonnance du 3 mars 1945, a pour mission de donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles. Sur bien des points l'UNAF et le réseau des UDAF font remonter au niveau national, auprès des ministères leurs attentes. Ainsi, la voix des familles passe par le biais des UDAF tant au niveau local qu'au niveau national

Il est donc tout naturel aujourd'hui que l'UNAF et les UDAF se saisissent de la problématique du pouvoir d'achat tant il est vrai que partout ce sujet revient comme un leitmotiv

sur la place publique et dans la sphère privée. Notre devoir est de saisir nos gouvernants afin d'essayer, tous ensemble, d'avoir des réponses à cette légitime interrogation et de proposer ensemble des solutions. Sommes-nous ici sur une vision subjective des ménages ou repose-t-elle sur une réalité ?

Ce qu'il faut savoir c'est que près de la moitié des Français vit avec moins de 1500 euros nets par mois, 10 % perçoit moins de 1 000 euros mensuels et plus de 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (ils seraient 7 millions selon les normes européennes).

Le pouvoir d'achat est donc plus que jamais au cœur des préoccupations des familles mais aussi de l'ensemble de la classe politique. Si les statistiques montrent que globalement, le pouvoir d'achat a augmenté au cours des trente dernières années, on peut s'interroger sur le fait de savoir si cette progression a bénéficié à toutes les classes sociales de la même manière ?

Pour mesurer ce ressenti des ménages, nous les avons interrogés à travers un questionnaire diffusé en 2009 auprès de 3000 personnes. L'UDAF de la Manche a cherché, sans autre prétention, à recueillir le point de vue des familles afin de le communiquer et d'identifier avec les pouvoirs publics les causes et peut-être des solutions.

Cette enquête a fait l'objet d'une analyse effectuée par Madame Le VAN, sociologue et Démographe au centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités de l'université de Caen.

L'UDAF dans sa volonté d'informer le public de son travail, tiendra **un colloque le 28 mai 2010 à 14h00 au siège du Crédit Agricole de Saint-Lô**. Madame LE VAN fera la restitution de l'enquête et des politiques dont Monsieur **Philippe BAS**, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur **Jean-Karl DESCHAMPS**, Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur **François FONDARD**, Président de l'UNAF et moi-même débattront. Cette journée se clôturera par notre Assemblée Générale.

Pour ma part, au-delà des ressentis, le pouvoir d'achat des familles pose des questionnements multiples dont une question fondamentale celle de la société que nous voulons construire pour demain et de l'avenir que nous nous apprêtons à léguer à nos enfants. Notre modèle, en l'état, doit très certainement être repensé avec une approche plus globale et moins individualiste. Et là, ce n'est pas l'affaire que de l'Etat mais de chacun, pour que notre modèle perdure si ce n'est sous sa forme actuelle du moins dans son esprit afin de conserver notre société du bien être (cf le rapport STIGLIZT). Sur le sujet, je reste résolument optimiste : " On ne subit pas l'avenir, on le fait. " (GEORGES BERNANOS) et vous invite tous à ce colloque pour faire valoir votre point de vue puisqu'en fin de débat, le public aura la parole.

Philippe ROUSSEL,
Président

Sommaire

Pages 2-3

- Les adolescents et le téléphone portable
- Bourses aux vêtements
- Assemblée générale Familles Rurales
- Les retraités manifestent
- Communiqué de presse

Pages 4-5

- Dossier :
L'observatoire des familles

Page 6-7

- Courrier destiné au Présidents...
- Adolescence et dépendance
- Filsantéjeunes
- Les gestes du quotidien pour les économies d'énergie
- Solidarité transport

Page 8

- Enquête de satisfaction



Les adolescents et le téléphone portable

Nouveaux usages, nouveaux dangers

Que font les adolescents avec leur téléphone portable ? Que craignent-ils ? L'UNAF et Action Innocence ont demandé à TNS SOFRES de réaliser la première étude sur le téléphone portable dédiée aux jeunes. Un double objectif : mieux connaître les pratiques et délivrer des conseils aux parents pour accompagner leurs enfants dans l'usage du mobile. Le téléphone portable et le développement de l'Internet mobile exposent les mineurs à de nouveaux risques : manque de sommeil, perte d'attention en classe, pratiques malveillantes... que les parents doivent mieux cerner pour mieux les combattre.

Être équipé ou ne pas être...

Telle est la seule question. 73% des 12-17 ans sont équipés d'un téléphone portable ; les discussions avec les parents portent avant tout sur le choix du téléphone et du forfait et peu sur les usages (seulement 14% des ados ont déjà parlé de l'accès Internet sur le téléphone portable avec leurs parents). Pourtant, plus les jeunes grandissent plus les usages du mobile se diversifient : les parents doivent donc s'informer régulièrement dans la durée de l'usage que leurs enfants font de leur portable.

De la connaissance à la pratique...

Les jeunes sont conscients des règles d'utilisation liées à la santé mais ne les appliquent pas. 77% des ados savent qu'il est conseillé d'utiliser un kit oreillette mais seulement 34% l'utilisent. 96% savent qu'il est déconseillé de dormir avec son portable sous l'oreiller mais 31% le font tout de même.

Je n'aimerais pas qu'on me le fasse, mais je le fais quand même aux autres...

42% craignent d'être filmés ou pris en photo dans une situation embarrassante... mais 43% d'entre eux ont déjà pris en photo ou filmé quelqu'un dans une situation ridicule.

Le portable à l'école...

54% des ados ont déjà eu leur téléphone qui a sonné en classe. 47% ont utilisé leur mobile pendant les cours. 21% se sont fait confisquer leur portable par l'établissement scolaire. 7% ont déjà filmé un professeur.

Harcèlement et sexing, enfin des chiffres !

16% des ados ont déjà été harcelés sur leur mobile. 14% ont déjà reçu des

messages à caractère sexuel de camarades, 10% de la part d'inconnus. « Les jeunes maîtrisent l'aspect technique des outils mais beaucoup moins leurs implications sociales... Il est impératif que les parents fassent de ces usages numériques un sujet de dialogue et d'échanges... »

Quelques conseils pour les parents

Parlez-en : l'usage du téléphone mobile doit être un sujet d'échange et de dialogue au sein de la famille ! Cela ne s'oppose pas à une recherche de confiance et d'autonomie de l'adolescent, bien au contraire !

Fixez des règles : les adolescents attendent des parents qu'ils fixent des règles ou des repères, même si c'est pour les transgresser.

Donnez l'exemple : veillez à montrer l'exemple à vos enfants... les règles de sécurité et de civisme s'appliquent à tout le monde !

Protection des données personnelles : rappelez à votre enfant qu'il ne doit pas dévoiler d'informations personnelles sur les tchats, les forums de discussion, ou les réseaux sociaux.

Harcèlement, sexing, contenu violent ou choquant : encouragez votre enfant à vous avvertir s'il est victime de quelque chose qui lui déplaît. Soulignez qu'il n'est pas responsable de ce qu'il subit et qu'il ne doit pas culpabiliser. Soyez attentif à tout changement d'humeur ou de pratiques numériques.

Education numérique : être parent aujourd'hui nécessite d'intégrer les nouvelles technologies. Cependant, certaines bases d'éducation restent les mêmes qu'avant et doivent être répétées aux enfants, comme ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse ou être respectueux des autres...

Contrôle parental : demandez à votre opérateur d'activer le contrôle parental sur le mobile de votre enfant. Mais attention, aucun système ne garantit

une protection absolue.

Veillez à ce que vos enfants aient un usage modéré du mobile.

Évitez les expositions prolongées aux ondes en lui demandant de réduire la durée de ses conversations, de favoriser le téléphone filaire, d'utiliser le kit oreillette, de téléphoner dans les zones de bonne réception, d'éviter de téléphoner dans les transports ou encore d'éloigner son téléphone pendant la nuit.

Le numéro de téléphone doit être donné avec parcimonie et uniquement à des personnes connues afin de limiter les désagréments.

Ne pas répondre aux messages (ou SMS) de personnes inconnues.

Pour faire cesser les messages commerciaux, renvoyez le mot STOP à l'expéditeur.

Les spams reçus peuvent être signalés en étant transférés au 33700.

Un usage responsable est un usage qui ne dérange pas les autres : on ne parle pas au téléphone dans un espace public (train, salle d'attente...), c'est une question de respect d'autrui et de protection de sa vie privée.

L'utilisation du portable à l'école doit être strictement encadrée. Pendant les cours, le téléphone doit être éteint. En toute logique, les parents doivent également éviter de téléphoner à leurs enfants pendant les cours.

Ne pas photographier ou filmer quelqu'un sans son accord. Dans tous les cas, l'intimité des autres doit être respectée.

Il ne faut pas faire circuler d'images à caractère sexuel, violent ou humiliant, même si on en reçoit. Les parents peuvent conseiller à l'adolescent d'en parler à un autre adulte.

En conclusion : illimité, ne veut pas dire « pas de limite », bien au contraire. Pour que le portable ne soit ni une source de danger, ni un sujet d'inquiétude, les parents doivent en faire un outil d'éducation. A eux de définir des règles avec leurs enfants, de mettre des limites et de les faire appliquer.

C'est plus net.fr pour aider les parents

Microsoft lance "C'est plus net.fr", un didacticiel qui propose aux parents, sous une forme interactive et ludique, de se former aux bons gestes pour accompagner les usages numériques de leurs enfants.

Face aux risques que peuvent courir ces derniers sur Internet, "C'est plus net" propose aux parents des parcours de formation personnalisés en fonction de l'âge et des pratiques de leurs enfants.

C'est plus net a été conçu avec le soutien et l'implication de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance en France (associations familiales, dont l'UNAF, associations de protection de l'enfance, associations de parents d'élèves), qui ont contribué à la conception de l'outil et à l'élaboration de son contenu pédagogique.



Bourse aux vêtements de printemps

La Bourse aux vêtements de printemps 2010 organisée par l'association familiale de Coutances aura lieu dans les locaux de l'Espace Jeunes (FJT) Rue E. Daubrée aux dates suivantes :
 Apport : MARDI 6 Avril 2010 (inscription préalable aux jours et heures indiquées dans la presse et affichages, au local 5 Rue des Seringas)
 Vente : MERCREDI 7 Avril de 9 h à 18 h et
 JEUDI 8 Avril de 9 h à 17 h



Bourse aux vêtements d'été

La Bourse aux Vêtements d'Été 2010 de l'Association familiale saint-loise aura lieu Salle Salvador ALLENDE à SAINT-LO aux dates suivantes :

Dépôt : Vendredi 9 avril - de 10h à 17h30
 Vente : Samedi 10 avril - de 9h à 17h30
 Lundi 12 avril - de 9h à 17h30
 Reprise des invendus : Mardi 13 avril - de 13h à 17h30

Elle est ouverte à tous, pour tout renseignement appeler au 02.33.45.82.86



Assemblée Générale de la Fédération Nationale

L'Assemblée Générale de la Fédération Nationale Familles rurales aura lieu le vendredi 9 avril 2010 à partir de 14h30 et le samedi 10 avril 2010 à partir de 8h30 à la FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 PARIS.



Les retraités manifestent !

Ils ont raison de répéter combien les revenus d'une bonne majorité des français sont insuffisants. Et pourtant, les gouvernements successifs continuent d'ignorer l'indigence dans laquelle ces veuves et veufs se retrouvent lors de la disparition de leur conjoint. Plus grave encore est la situation des jeunes veuves et veufs avec enfants. Ils ne peuvent prétendre à la réversion de leur conjoint (qu'ils ont participé à payer) s'ils n'ont pas l'âge requis c'est-à-dire au moins 55 ans.

Rappelons qu'en France, nous avons :
 - 580 nouveaux veuvages par jour, dont 27% concernent

les moins de 65 ans et 73% des femmes ;
 - 500000 orphelins de moins de 20 ans, soit 3.3% de la population du même âge ;
 - une majoration de 11.1% des pensions de réversion de moins de 800€ de revenus mensuels, augmentation comprise.
 Egalité, solidarité...des mots qui perdent chaque jour un peu plus de leur sens.

Unissons nous pour faire valoir nos droits, vos droits.
 Rejoignez la FAVEC 50, Association des conjoints survivants, 1 allée des chênes, 50250 LA HAYE-DU-PUITS.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le pouvoir d'achat des familles

Près de la moitié des Français vit avec moins de 1 500 euros nets par mois, 10 % perçoit moins de 1 000 euros mensuels et plus de 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (ils seraient 7 millions selon les normes européennes).

Le pouvoir d'achat est donc plus que jamais au cœur des préoccupations des familles mais aussi de l'ensemble de la classe politique d'autant que la consommation des ménages constitue l'un des moteurs de la croissance économique de notre pays. Si les statistiques montrent que globalement, le pouvoir d'achat a augmenté au cours des trente dernières années, cette progression, n'a pas bénéficié à toutes les classes sociales de la même manière. En outre, on assiste au développement d'une paupérisation et précarisation de nombre de familles tandis que l'ascenseur social dont ont bénéficié les générations passées est aujourd'hui en panne. A cela s'ajoute un sentiment général de baisse du niveau de vie : passage à l'euro, poids de plus en plus lourd de certaines dépenses,

émergence de nouveaux postes budgétaires...

C'est pour répondre à toutes ces interrogations et inquiétudes que l'Union nationale des associations familiales consacre le dernier numéro de sa revue Réalités Familiales au « Pouvoir d'achat des familles » : sociologues, économistes, fiscalistes, juristes, acteurs de la vie économique et sociale ont apporté leur témoignage et leur expertise sur ce sujet majeur.

Car au-delà des analyses et des ressentis, c'est bien à une question fondamentale à laquelle nous sommes tous aujourd'hui confrontés : celle de la société que nous voulons construire pour demain et de l'avenir que nous apprêtons à léguer à nos enfants.



"Les articles publiés dans cette rubrique sont publiés sous la responsabilité seule et entière des associations signataires."



La vie de parents au quotidien

n'est pas un long fleuve tranquille

Dans le cadre de l'Observatoire des familles, dispositif d'enquête constitué pour permettre à l'Institution familiale de mieux connaître la réalité des familles sur le terrain, l'UDAF a cherché à savoir comment les parents ressentent leur vie de parents dans la société d'aujourd'hui.

3 000 enquêtes ont été envoyées par l'UDAF, principalement aux abonnés du journal "Familles de la Manche". 405 réponses ont été exploitées, provenant uniquement de familles ayant au moins un enfant de moins de 19 ans.

Comment être parent aujourd'hui, les "nouveaux" parents ressentent-ils un besoin de soutien, rencontrent-ils des difficultés spécifiques à l'époque vécue ? Ont-ils plus de mal à assumer leurs fonctions et leurs responsabilités parentales, ainsi que l'idée en est communément répandue ? C'est tout cela que nous avons cherché à mieux cerner à travers l'enquête dont nous vous

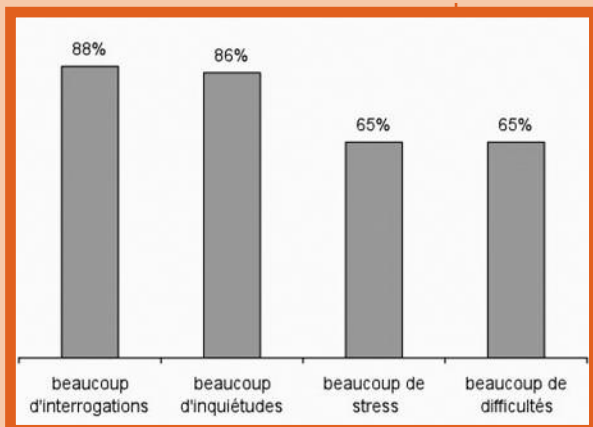
présentons les résultats.

16% des familles qui ont répondu sont des familles monoparentales. 45% vivent en milieu urbain. 67% se situent dans les catégories "ouvriers et employés", 21% sont des agriculteurs, artisans, chefs d'entreprises, cadres et professions libérales, enfin 11% sont des professions intermédiaires (selon la classification INSEE).

Stéphane Corbin, sociologue au LASAR (Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique des Risques), à l'université de Caen, a réalisé une analyse des résultats. Nous en livrons ici les grandes lignes.

Dans un premier temps, les questions portaient sur la perception qu'avaient les parents de leur propre expérience. Dans un deuxième temps, il s'agissait de savoir comment ils percevaient (quand ils les connaissaient) les aides proposées.

Inquiétudes pour tous, stress pour beaucoup



Le graphique le montre : l'éducation des enfants génère des interrogations, des inquiétudes et, dans une moindre mesure, du stress.

Les réponses mettent aussi en évidence que plus les problèmes sont importants, moins ils sont fréquents.

A l'évidence, l'éducation des enfants constitue aujourd'hui une préoccupation importante qui constitue un facteur de vulnérabilité, dans une société de plus en plus incertaine.

Les parents doutent-ils de leurs compétences ?

Oui, parfois, répondent-ils, en particulier pour les choses fondamentales : quel comportement adopter avec nos enfants (45% estiment manquer de connaissances), comment les soutenir lorsqu'ils rencontrent des

problèmes interpréter

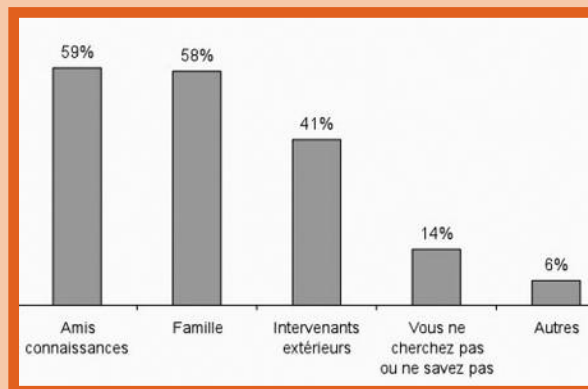
(45%), comment leurs comportements (44%) ?

Il ressort bien de ces réponses que, pour les parents, l'essentiel du rôle éducatif concerne des problèmes de relation, de socialisation ou d'autorité.

Pour autant, les parents interrogés n'ont pas le sentiment d'avoir plus de difficultés que les autres (56%) et n'ont pas, ou peu, le sentiment d'être dépassés : 6% seulement estiment en effet avoir des difficultés à gérer les situations difficiles.

Les personnes seules sont 4 fois plus nombreuses que les couples à considérer qu'elles rencontrent davantage de difficultés que les « autres » dans l'éducation de leurs enfants (9,1% contre 2% chez les couples).

On peut déduire de ces réponses que



l'inquiétude des parents correspond plus à la crainte de rencontrer des problèmes majeurs (notamment à la période critique de l'adolescence) qu'à des difficultés réellement ressenties.

Ces réponses éclairent la suivante : seulement 7% de parents avouent ne pas savoir quoi faire en cas de difficultés dans l'éducation des enfants (6 fois plus de personnes seules que vivant en couple).

Plutôt les conseils des amis que les aides officielles

Chercher une aide ou un conseil en cas de difficulté semble révéler aux yeux des parents une incapacité à savoir gérer seul la situation. C'est sans doute ce qui explique la faible proportion de personnes qui déclarent chercher un soutien (23%), qui sont presque exclusivement des familles monoparentales. Par contre, les parents affirment qu'ils recherchent volontiers des conseils ou aides venant de leurs proches, voire

même d'intervenants qualifiés : contradictoire en apparence. En fait, les parents précisent leur pensée : ils ne cherchent pas de l'aide pour résoudre un problème précis, mais apprécient les conseils spontanés, donnés au cours d'une conversation par exemple.

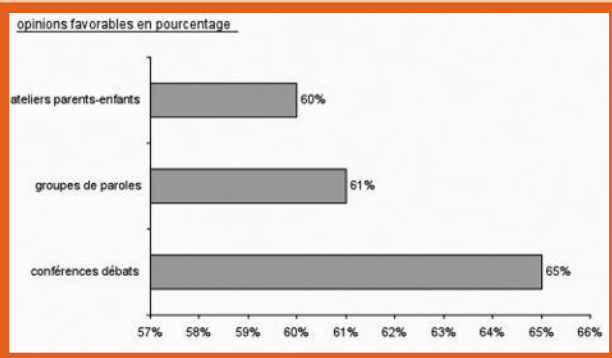


Des actions collectives

trop peu connues pour aider les parents

Des REAAP (réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité) se sont implantés pour apporter un soutien aux parents en difficulté. La plupart des actions qu'ils ont mises en place sont des actions collectives dont la vocation est de rassembler les parents afin de favoriser les échanges de savoirs et le partage des expériences : dans la deuxième

partie de l'enquête, nous avons cherché à mesurer l'intérêt des parents pour les trois actions collectives les plus répandues : les groupes de paroles, les conférences débats et les ateliers parents enfants. Les opinions sont très largement favorables à ces actions.



graphiquement et dans la réalité de leur action ; et qu'il y a probablement encore besoin de multiplier l'offre pour la rapprocher de la population.

Dans une école plutôt que dans un café

pas l'intervention de professionnels, mais assure une dimension collective à la démarche.

Une réserve toutefois : à cette dimension collective est souvent préférée une dimension individuelle : 77% des parents plébiscitent en effet les entretiens individuels avec des professionnels susceptibles de les conseiller et les aider, en particulier en cas de difficultés particulières.

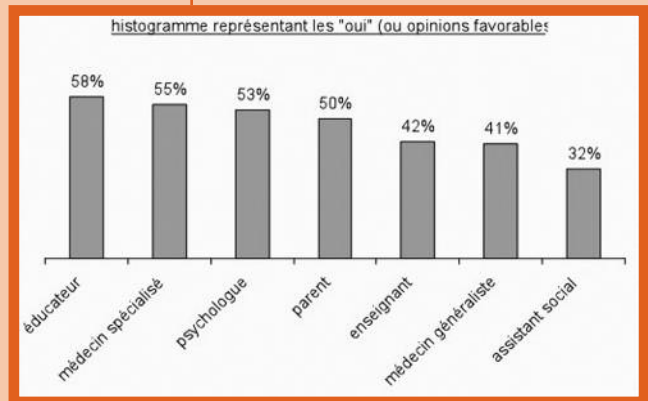
Cette enquête met donc en évidence, au final, une réelle

Les parents, très majoritairement, considèrent que les structures proposées sont très adaptées pour les aider en cas de difficulté. Toutefois, beaucoup avouent ne pas connaître les structures de soutien existant actuellement (70%). Découlant soit de cette méconnaissance, soit du fait qu'ils ne ressentent pas de besoin d'aide, soit encore des deux à la fois, on peut constater que la majorité des parents n'a jamais participé aux activités des structures de soutien à la parentalité (79%) : leur jugement favorable est donc un a priori, qui laisse penser qu'un potentiel assez important de personnes serait susceptible de participer à ces activités.

Quand on leur demande pourquoi ils n'ont jamais participé (tableau ci-dessous), on voit bien qu'il y a encore beaucoup à faire pour que les parents connaissent les structures à la fois géo-

La réponse à la question suivante montre à la fois le souhait des parents de participer à ces actions, et le sérieux qu'ils leur accordent : ils ne conçoivent pas (ou très peu) que de telles activités se déroulent dans des lieux jugés comme pas assez "sérieux"... position qui apporte un début de solution si l'on cherche à se rapprocher de la population. Les écoles sont plébiscitées (61%), associations, espaces culturels ou mairies sont largement préférés au café (16%).

Les parents indiquent aussi qu'ils accordent de l'importance à la qualité des intervenants, éducateur, médecin spécialiste, un psychologue, voire même un autre parent, leur semblant les meilleurs interlocuteurs.



inquiétude des parents. Il apparaît que les familles monoparentales sont plus stressées, plus inquiètes, que les autres, et les familles ayant de grands adolescents en charge sont plus inquiètes que celles qui ont de jeunes enfants.

On peut ainsi estimer que les difficultés en matière d'éducation sont plus liées au monde qui a changé qu'à une inadaptation potentielle des parents. La question qui se pose est donc de mettre en place, ou de développer, les bonnes structures, aux bons endroits, pour aider les parents avant même le constat de difficultés effectives en matière d'éducation de leurs enfants.

Le partenariat entre parents, validé par 50% des répondants, correspond tout à fait aux groupes de parole ; il n'empêche





Courrier destiné aux Présidents

des UDAF ; Présidents et Secrétaires Généraux des Fédérations de la Ligue de l'enseignement ; Présidents des associations Lire et faire lire.

L'engagement des coordinations départementales de Lire et faire lire a permis, depuis sa création il y a maintenant dix ans, l'accueil dans notre programme de plus de douze mille bénévoles et cinq mille sites éducatifs. Nous pouvons nous réjouir de ce succès. Les dimensions culturelle et de solidarité inter-générationnelle n'ont pas échappé au grand public et à nos partenaires, confirmant ainsi la reconnaissance nationale de la pertinence de Lire et faire lire.

Le Conseil d'Administration de Lire et faire lire a souhaité mettre à profit cette année du dixième anniversaire pour initier **une grande campagne nationale de mobilisation**, visant à accroître encore, d'une manière significative le nombre des bénévoles et celui des structures éducatives d'accueil (écoles, centres de loisirs, structures de la petite enfance...).

Nous sommes certes attentifs aux limites imposées par la charge de travail des coordinateurs départementaux dont la compétence et l'engagement ont permis le succès du programme. Nous ne pouvons néanmoins

nous arrêter en si bon chemin.

Cette opération de mobilisation prendra deux formes complémentaires :

- Une campagne départementale de recrutement des bénévoles et des structures éducatives, avec le soutien national. Nous invitons chaque département à réfléchir à sa stratégie de développement de Lire et faire lire en faisant le pari de l'engagement bénévole et militant pour une cause qui le mérite. Les rencontres interrégionales de janvier-février 2010 seront en grande partie consacrées à cette campagne.

- Une campagne nationale de communication (printemps 2010) relayée par les départements dont les modalités et les outils nécessaires seront communiqués en temps utiles et qui bénéficiera bien entendu d'un accompagnement de Lire et faire lire.

Persuadés de la poursuite de votre implication dans ce programme dont la dimension fédératrice est essentielle,

Bien cordialement,

Jean-Michel Ducomte,
Président de la ligue
de l'enseignement

Gérard David,
Président de Lire et faire lire

François Fondard,
Président de l'UNAF



Adolescence et dépendances

Des réunions d'information pour les parents

Pour permettre aux parents de repérer rapidement les problèmes de toxicomanie d'un enfant, pour les aider à mieux comprendre et leur donner des pistes d'action, l'UDAF organisera dans les mois à venir trois réunions d'information destinées aux parents des élèves de collèges et lycées des secteurs de Carentan, St-Hilaire du Harcouët et Granville.

Un médecin spécialiste de la toxicomanie et la police

nationale interviendront au cours de ces réunions, pour présenter à la fois l'aspect médical, psychologique et répressif.

Des invitations seront diffusées par l'intermédiaire des établissements scolaires.

Les dates ne sont pas encore fixées à l'heure où nous imprimons.



Filsantéjeunes

répond toute l'année

Les dépendances de l'adolescent sont multiples, parfois problématiques : tabac, alcool, cannabis ou autres substances illicites. En quittant l'enfance, il peine parfois à faire face : les "produits" le désinhibent, le détendent, attisent son audace, le séduisent en lui donnant l'illusion d'une légèreté et d'une maturité facilement acquises. Il devient alors la cible facile des vendeurs et du marketing. L'équipe de Fil Santé Jeunes constate de nouveaux excès comme la recherche d'une

ivresse rapide, qui peut conduire au coma éthylique.

Fil santé jeunes est un service téléphonique anonyme et gratuit d'aide aux jeunes (12 à 25 ans), fondé en 1995 par le Ministère de la Santé. Il exerce ses missions sous l'égide de l'Institut National de la Prévention et de l'Education pour la Santé (INPES) et de la Direction Générale de l'Action Sociale.

Un numéro vert, anonyme et gratuit : 3224
Un site internet : www.filsantejeunes.com

Les gestes du quotidien

Pour des économies d'énergie et de budget !

Privilégiez les ampoules basse consommation



Elles durent 6 à 10 fois plus longtemps que les ampoules classiques.

Une réelle économie : Elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie !

Pensez à éteindre la lumière en quittant une pièce



Pensez à éteindre systématiquement la lumière en sortant d'une pièce.

L'énergie la moins chère est toujours celle que l'on ne consomme pas !

Eteignez la veille de vos appareils électriques



L'ensemble des appareils laissés en veille consomme autant qu'un réfrigérateur. Sur un an, un téléviseur consomme autant « en veille » qu'en Marche.

Notre conseil ! Branchez tous les appareils électriques sur une prise multiple dotée d'un interrupteur. Vous pourrez ainsi les éteindre facilement chaque soir en un seul clic !

Réduisez la température de lavage



Utilisez de préférence le cycle de 30°C. Un lavage à 60°C suffit amplement pour éliminer les bactéries.

Nos conseils ! Chargez votre lave-linge au maximum de sa capacité admissible, vous améliorerez non seulement la performance énergétique mais également la performance du lavage ! Renoncez au pré-lavage pour le linge normalement sale !

Régalez bien votre réfrigérateur et dégivrez régulièrement votre congélateur



Les bonnes températures de réglage : +4°C pour le réfrigérateur, -18°C pour le congélateur. Enlever le givre tous les 6 mois.

Un demi-centimètre de givre enlevé = 30 % de consommation d'énergie de gagné !

Couvrez vos casseroles



Mettre un couvercle sur les casseroles lorsque vous faites chauffer l'eau.

C'est ainsi 4 fois moins d'énergie consommée !

Et pour le chauffage ?



Baisser la température de vos pièces : 1°C en moins, c'est 7 % d'économie sur la facture. L'idéal pour la santé, le porte monnaie et l'environnement : 19°C dans les pièces à vivre, 16°C dans les chambres. Faire entretenir la chaudière tous les ans, c'est 8 à 12 % d'énergie consommée en moins.

Des opérations simples et très vite rentables !



La Confédération Syndicale des Familles

HLM LES MELEZES

B.P. 417 - 50404 GRANVILLE Cedex

Tél : 02 33 90 49 09

Familles rurales
Vivre mieux !

Solidarité Transport

Un service de solidarité rurale

Pour que vivre en milieu rural ne soit pas un handicap pour les personnes les plus démunies, la MSA en partenariat avec Familles Rurales, la maison du Pays de Lessay, le centre social de Sainte Mère Eglise, l'association culturelle et familiale de Juvigny le Tertre, propose un service : Solidarité Transport.

Solidarité Transport est un service de transport assuré par des bénévoles pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades... (sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie).

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à une association partenaire.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à une association partenaire de Solidarité Transport
- Une participation aux frais de déplacements du bénévole (un reçu vous sera remis par le bénévole)

Où trouver Solidarité Transport ?

16 réseaux Solidarité Transport existent dans le département dont 13 sont portés par des associations Familles Rurales : Sainte-Mère Eglise, Lessay, Périers, Saint-Jean de Daye, Saint-Clair sur Elle, Marigny, Canisy, Saint-Sauveur Lendelin, Tessy sur Vire, Percy, Juvigny le Tertre, Isigny le Buat, Saint-James, Saint-Hilaire du Harcouët, Le Teilleul, Barenton.

Chaque déplacement doit être dans un rayon géographique limité. Le lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le canton.

Pour connaître les coordonnées des différents réseaux, contactez la Fédération Familles Rurales.



SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00

Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

Familles Rurales
Fédération de la Manche
Zi La Capelle - 291 rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LÔ
02.33.57.76.59
famillesrurales50@aliceadsl.fr
www.famillesrurales.org



Enquête de satisfaction

journal « Familles de la Manche »

Afin d'améliorer la qualité de notre journal, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes et de nous retourner le coupon à l'adresse indiquée ci dessous :

UDAF de la Manche
291, rue Léon Jouhaux
50004 SAINT-LO CEDEX

- A quelle(s) association(s) êtes-vous adhérents ?
- Depuis quand êtes-vous abonnés au journal « Familles de la Manche » ?
- Combien de temps passez-vous à le lire ?
- Quels sont les types d'articles qui vous intéressent :
 - Les informations sur la vie des associations ? OUI NON
 - Les dossiers de réflexion ? OUI NON
 - Les communiqués de consommation ? OUI NON
- Les articles traitent-ils de vos préoccupations ? OUI NON
- Si non, quels sujets aimeriez-vous voir abordés
- Le format vous convient-il ?
- Les couleurs vous conviennent-elles ?
- La présentation est-elle assez claire ?
- Avez-vous des suggestions ?

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous **abonner**, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).
- Pour **adhérer à une association familiale** :
 L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).
- Pour **adhérer à une association locale**, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

- M. Mme :
- Adresse :
- Appt : N° et nom de rue :
-
- Code postal : Ville :
- Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
 (ci-joint chèque de 1 € en règlement).
- Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

**Chacun sa voix,
 chacun sa vie,
 et un **LA** pour
 tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.
 ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78
 Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.